



Relais Assistantes Maternelles Itinérant Parental « Fruits de la Passion »
Rue Jean Moulin 04190 Les Mées
Tél. : 04.92.31.50.99 Courriel : rampassion@orange.fr

Parution semestrielle
Décembre 2012

L E PETIT JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES DU RELAIS BLEONE-DURANCE

Le mot du relais



Voici la parution de votre journal n°9. Adressez nous vos articles, nous nous ferons un plaisir de les publier sur le prochain numéro à paraître.

Voici les jours les plus froids qui arrivent, **VITE**
Aux **ateliers du RAMip** pour se mettre au chaud en s'amusant : Les Mées,
Peipin, Salignac, L'Escale, Montfort, Château-Arnoux/Saint-Auban,

Il y a forcément un atelier à côté de chez vous !

RECETTE D'HIVER : Un peu de couleur ! A partir de 2 ans, les enfants n'ont un penchant que très modérée pour les légumes. Faites-les don goût dès le plus je c apprécier grâce aux purées, dont la variété de couleurs et de saveurs participe à l'éveil du une âge.

Purée de pommes de terre betterave

Pour les gourmets **à partir de 8 mois**

Ingrédients pour 2 à 4 portions :

- 2 pommes de terre,
- ¼ de betterave crue,
- 1 litre d'eau,
- 1 noisette de beurre frais non salé

Faire chauffer l'eau dans casserole, épluchez la betterave, rincez-la sous l'eau et jetez-la dans l'eau bouillante. Pelez les pommes de terre, passez-les sous l'eau froide et coupez-les en quatre, puis ajoutez-les dans la casserole et poursuivez la cuisson 20 minutes environ. Egouttez les légumes et passez-les au moulin à légumes ou écrasez-les au presse-purée. Ajoutez la noisette de beurre au dernier moment.



Recette tirée du livre « **Mes Petits plats pour Bébé** » De 4 mois à 3 ans
De Marie Leteuré et Dr Frédérique Marcombes (possibilité d'emprunt au RAMip)

BILAN DES REUNIONS DE SOIREE 2012

Destinées uniquement aux assistantes maternelles, ces réunions ont pour objectifs, l'analyse de pratique de situations professionnelles et une démarche vers la professionnalisation. Certaines professionnelles peuvent se sentir isolées ou éprouver le besoin de se mettre dans une dynamique de réflexion et de formation continue.

Une des missions du RAMip est d'aider les assistantes maternelles à se professionnaliser afin d'être reconnues et respectées dans leur profession.

Ces réunions en soirée mensuelles permettent aux assistantes maternelles de :

- réfléchir à leurs pratiques professionnelles dans le but d'optimiser la qualité d'accueil,
- exprimer et écouter les difficultés rencontrées dans le cadre de leur métier,
- échanger et partager des expériences,
- bénéficier d'une formation continue.

10 réunions de soirée ont eu lieu cette année 2012, les différents thèmes abordés sont :

- Janv. « Le repas chez les 2-3 ans »,
Févr. « Handicap et besoins spécifiques du jeune enfant » avec Marie Vialard Hauser, Conseillère Conjugale et Familiale,
Mars « Carrière et mal de dos – La prévention nécessaire – Notions d'ergonomie » avec Pascale Gilly, Kinésithérapeute,
Avril « Les impôts – Questions contractuelles diverses »,
Mai « Gestion des conflits entre enfants »,
Juin Soirée extérieure au bord du Lac du village : bilan des ateliers, des réunions de soirée de janvier à juin, formation continue, actions à venir et une collation préparée par l'ensemble des participantes. Un pur plaisir gustatif à partager,
Sept. « Comment concilier la vie de famille et la vie professionnelle quand celle-ci s'exerce à son domicile ? » avec Bernadette Herman, Psychologue,
Oct. « Questionnements, échanges autour du contrat de travail »
Nov. Journée Nationale des Assistantes maternelles, « Séance de relaxation » avec Virginie Métral ,
Déc. Soirée conviviale de fin d'année.



Mot d'enfant

Brigitte invite Eva à embarquer dans sa « 2 chevaux » pour aller au jardin d'enfants, Eva s'approche, se penche à l'intérieur du véhicule et demande « Ils sont où les deux chevaux ? »

Eva, 2 ans ½

Les missions du RAMIP :

- Animer un lieu où professionnelles de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- Organiser des lieux d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnelles et les candidates à l'agrément,
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction d'observation de conditions locales d'accueil des jeunes enfants,
- Offrir aux assistantes maternelles, un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle.



Les ateliers d'animation

Comme présenté plus haut : L'une des missions d'un relais d'assistants maternels est de proposer aux enfants des temps de socialisation en organisant des ateliers de jeux.

Pour que chacun puisse tirer bénéfice de ce temps :

- Chaque enfant est sous la responsabilité et l'autorité de l'adulte référent : parent ou assistante maternelle,
- Les animatrices du RAMip aménage l'espace avec la matériel pédagogique, accueillent et animent ce temps de regroupement,
- Tous les adultes veillent à la sécurité des enfants
- Le matériel pédagogique mis à disposition est respecté par les adultes afin qu'il le soit aussi par les enfants,
- Afin de ne pas gêner l'animation de l'intervenant et l'attention des enfants, les adultes qui désirent parler entre eux, peuvent s'écarter du groupe d'enfants et s'asseoir dans un espace qui sera aménagé pour eux (lorsque les adultes sont assis, les enfants sont plus calmes !),
- Avant de partir, chacun participera au rangement des jeux ou matériel,
- Les adultes qui le souhaitent peuvent encadrer un groupe d'enfants pendant un atelier,
- Les compétences parentales et professionnelles sont les bienvenues ainsi que vos propositions et / ou idées.



Administration de médicaments :

Extrait du discours de Mme Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, publié dans le JO Sénat du 03/10/2012- page 3391 :

La question portée sur une difficulté d'interprétation juridique relative à l'aide à la prise de médicaments assurée par les assistants maternels pour les enfants dont ils ont la garde.

« Pour lever le doute sur cette question, une circulaire du 27 septembre 2011 de la direction de la sécurité sociale et de la direction de la santé a permis de préciser que, dans le cas d'un médicament prescrit, si le mode de prise ne présente pas de difficultés particulières, ni de nécessité d'apprentissage, et lorsque le médecin n'a pas demandé l'intervention d'un auxiliaire médical, l'aide à la prise du médicament est considérée comme un acte de la vie courante.

Concrètement, cela signifie que seule l'autorisation des parents, accompagnée de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement, suffit à permettre aux assistants maternels d'administrer les médicaments requis aux enfants qu'ils gardent.

De plus, afin que ces règles soient bien connues des assistants maternels, le décret du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixant les critères d'agrément des assistants maternels prévoit que soit prise en compte pour l'examen d'une demande d'agrément, la capacité du candidat à appliquer les règles relatives à l'administration des médicaments.

Le champ des devoirs et obligations, ainsi que le rôle des assistants maternels est clairement défini par la réglementation existante et garantit pleinement la sécurité des enfants».

(Source de cet article : Bulletin d'information n° 4 du S.P.M.A.F. Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux)



NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



A très bientôt

L'équipe du relais : **Christine, Sylvie et Cécile**